

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



CSE

Occitanie

RÉUNION DU 13 FEVRIER 2024

VOS ELUS CSE

Frédérique SERIN
Vincent MUTEL
Karine BENAZECH
Yves CIUTAT
Sophie GRIL
Frédéric TERRAL
Marc CASTEILTORT
Mina AZZA
Joel ETIENNE
Christophe CHOPINEAU
Christine CANTAN
Jérôme BONNIER

VOTRE DELEGUE REGIONAL

Jean Luc BONNET

VOTRE DELEGUE REGIONAL ADJOINT

Sophie GRIL

Réunion CSE Extra Immobilier

SNAP A l'occasion d'une réunion CSE spécifiquement dédiée aux projets de relogement immobilier des agences de Condom, Aussillon Mazamet, Tarbes Pyrénées et Muret, le **SNAP Occitanie** souhaite vous relayer un certain nombre d'informations, constats et alertes sur cette thématique.

Le SNAP Occitanie a fait le constat que chacun de ces projets immobiliers emporte un nombre de postes de travail inférieur à l'effectif CDI cible (soit l'effectif CDI au moment du lancement d'un projet de relogement immobilier).

Soit, dans les cas qui nous occupent, hors postes AIC, espaces de coworking et salles (ateliers et réunions), 24 postes de travail pour un effectif de 29 pour l'agence de Condom, 22 postes de travail pour un effectif de 29 pour l'agence d'Aussillon Mazamet, 35 postes de travail pour un effectif de 52 pour l'agence de Tarbes Pyrénées et 60 postes de travail pour un effectif de 75 pour l'agence de Muret.

D'une manière générique et globale, le SNAP Occitanie note pour le regretter l'inadéquation entre le nombre de postes de travail et l'effectif du site. Et ce sans compter les personnes non comptabilisées comme le personnel de Cap Emploi par exemple.

Sans oublier que chaque projet est calibré avec un effectif déterminé à un instant T, or plusieurs mois ou années se passent entre le lancement d'un projet de relogement et le déménagement du site sans que ce critère puisse évoluer alors que les agences, elles, sont amenées à accueillir des renforts nécessaires face à la charge d'activités.



RÉUNION DU 13 FEVRIER 2024

CSE

Occitanie

La Direction précise que la taille de tout nouveau site dépend du seul critère de l'effectif. Cette conditionnalité, non négociable, peut entraîner un veto de la DG si le ratio lui paraît non proportionné. Elle concède que la DG a imposé une réduction de 10% des surfaces définies par le Référentiel Immobilier élaboré en 2012.

Toujours en lien avec le nombre de postes de travail, la Direction signale que, sur tous les projets d'agences, les aménagements tiennent compte de deux priorités organisationnelles en lien avec l'avènement de France Travail et la délivrance des services :

- **Une taille de la ZLA plus importante qu'auparavant,**
- **Des salles de réception collective plus nombreuses.**

Par ailleurs, la Direction rappelle que le Code du Travail ne l'oblige pas à équiper les agences de parking (privé et/ou public). Comme il s'agit d'une démarche volontariste de l'entreprise, son assurance ne couvre pas les éventuels dommages survenus sur les véhicules dans ses parkings.

Chaque parking privatif sera dorénavant équipé d'une borne de recharge électrique.

Ces bornes de recharge électrique seront dévolues prioritairement aux véhicules de service. Le personnel pourra les utiliser moyennant paiement (modalité non déterminée à cet instant).

A l'occasion d'une prochaine réunion de notre CSE, le **SNAP Occitanie** sera amené à rendre un avis sur chacun de ces projets de relogement immobiliers.

En marge de ces 4 projets de relogement, le **SNAP Occitanie** a fait le constat que le dernier état d'avancement du schéma immobilier en Région avait été transmis en mars 2023 et a demandé à ce qu'une actualisation de l'évolution du parc immobilier de France Travail Occitanie soit présentée lors d'une prochaine réunion de l'instance.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SYNDICAT SNAP
région OCCITANIE

syndicat.snap-occitanie@pole-emploi.fr

[Je clique, j'adhère !](#)

SNAP